ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 469-20031128

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des finances publiques

PROCÈS-VERBAL

Séance du 27 novembre 2003

Auditions publiques et étude détaillée du projet de loi n° 24,
Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers
(Texte du projet de loi adopté avec des amendements)

PROCÈS-VERBAL

Commission des finances publiques

Séance du jeudi 27 novembre 2003

Mandat : Auditions publiques et étude détaillée du projet de loi n° 24, *Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers*. (Ordre de l'Assemblée le 18 novembre 2003)

Membres présents :

M. Paquet (Laval-des-Rapides), président de la Commission
M. Bertrand (Charlevoix), vice-président de la Commission, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'institutions financières

M. Bernier (Montmorency)
M. Bouchard (Mégantic-Compton) en remplacement de M. Paquin (Saint-Jean)
Mme Charest (Matane)
M. Lelièvre (Gaspé)
M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière)
M. Rioux (Iberville)
M. Séguin (Outremont), ministre des Finances

Témoin :

Du Mouvement des caisses Desjardins :
M. Alban D'Amours, président et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins

Autre participant :

M. André Legault, sous-ministre adjoint, ministère des Finances

---

La Commission se réunit à 15 h 10 sous la présidence de M. Paquet (Laval-des-Rapides), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITION

Mouvement des caisses Desjardins

À 15 h 12, la Commission entend le Mouvement des caisses Desjardins.

M. D'Amours fait son exposé.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et le représentant de l'organisme.

À 15 h 57, après une suspension de 8 minutes, la Commission reprend ses travaux.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu de discuter d'abord des articles et des amendements et de les adopter à la fin.

Une discussion s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Legault de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

MISE AUX VOIX

Articles 1 à 9 : Les articles 1 à 9 sont adoptés.

Article 10 : M. Séguin (Outremont) propose l'amendement coté Am 1 (annexe II).

L'amendement est adopté.

L'article 10, amendé, est adopté.

Article 10.1 : M. Séguin (Outrmont) propose l'amendement coté Am 2 (annexe II).

Le nouvel article 10.1 est adopté.

Articles 11 à 21 : Les articles 11 à 21 sont adoptés.

Article 22 : M. Séguin (Outrmont) propose l'amendement coté Am 3 (annexe II).

L'amendement est adopté.

L'article 22, amendé, est adopté.

Articles 23 à 31 : Les articles 23 à 31 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte amendé du projet de loi n° 24 : Le texte amendé du projet de loi n° 24, *Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers*, est adopté.

Sur motion de M. Séguin (Outremont), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

REMARQUES FINALES

M. Séguin (Outremont) et M. Bertrand (Charlevoix) formulent quelques remarques finales.

À 16 h 31, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Denise Léonard

Le président de la Commission,

Alain Paquet

DL/gc
Québec, le 27 novembre 2003

ANNEXE I

Ordre du jour

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Commission des finances publiques

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi nº 24,
Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers

Le jeudi 27 novembre 2003

Salle Louis-Hippolyte-LaFontaine

ORDRE DU JOUR

15 h MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

Représenté par : M. Alban D'Amours, président et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins

M. Pierre Brossard, premier vice-président Affaires institutionnelles et adjoint exécutif au président du Mouvement, Fédération des caisses Desjardins du Québec

Mme Linda Poulin, directrice Développement des services juridiques, Fédération des caisses Desjardins du Québec

M. Yves Morency, vice-président Relations gouvernementales, Fédération des caisses Desjardins du Québec

Québec, le 27 novembre 2003

ANNEXE II

Amendements adoptés

AM 1
art 10

AMENDEMENT

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Projet de loi n° 24

ARTICLE 10

Supprimer, dans le premier alinéa de l'article 236 introduit par le paragraphe 1° de l'article 10 du projet de loi, les mots « l'assemblée générale de ».

adopté

AM2
art 10.1

AMENDEMENT

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Projet de loi n° 24

ARTICLE 10.1

Insérer après l'article 10, le suivant :

« **10.1.** Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 10, du suivant :

« **236.1.** Un membre d'un conseil d'une caisse qui n'est pas membre d'une fédération peut être rémunéré si le règlement de la caisse le permet à l'égard de la fonction qu'il exerce.

Ce règlement prévoit le montant de la rémunération qui peut varier selon la fonction que le membre exerce.

Les membres d'un conseil ont droit au remboursement des frais raisonnables encourus dans l'exercice de leurs fonctions. ». ».

adopté

AM3
adr.22

AMENDEMENT

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Projet de loi n° 24

ARTICLE 22

Supprimer, dans le paragraphe 12° de l'article 369 introduit par l'article 22 du projet de loi, les mots « lorsque l'assemblée générale de la fédération le permet conformément au premier alinéa de l'article 236, ».

adopté

469-2003 11 28

PROJET DE LOI N° 24 **AUTEUR:** M. Yves Séguin, ministre des Finances

TITRE : Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers

- **Présentation le** : 2003-11-11

Consultations gén. ou part. à la ~ le ~

Dépôt du rapport de commission: ~

Motion de scission le : ~

Motion de report le : ~

- **Adoption du principe le** : 2003-11-18

Aud. pub. Étude détaillée à la CFP le 2003-11-27

- **Dépôt du rapport de Commission le** : 2003-11-28 AM (3)

Si amendement(s) en Commission : oui ☒ non ☐ Si amendement au titre : oui ☐ non ☒

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui ☐ non ☒

de M ~ (.... articles amendés)

de M ~ (.... articles amendés)

de M ~ (.... articles amendés)

- **Prise en considération du rapport le** : 2003-12-12

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

de M ~

de M ~

de M ~

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui ☐ non ☒ (~ articles amendés)

- **Adoption du projet de loi le**: 2003-12-17

- **Sanction du projet de loi le**: 2003-12-18 (2003, c. 20)

****

Motion de suspension des règles présentée le : ~

Feuille de temps jointe sur: ~

Feuille de vote jointe sur: ~

Autres: ~